



RAPPORT
SUR LA SITUATION
EN MATIÈRE DE

**DEVELOPPEMENT
DURABLE**



EDITO

L'année 2022 fut marquée par de nombreux défis à relever en matière de développement durable pour la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Si les enjeux du développement durable étaient déjà largement intégrés à l'ensemble des politiques communautaires, l'urgence climatique et l'inflation, notamment des dépenses énergétiques, ont rappelé combien il est nécessaire d'engager avec détermination des actions en matière de réduction des gaz à effet de serre ou d'adaptation au changement climatique.

Le déploiement des énergies renouvelables et de récupération, la protection de la ressource en eau, la rationalisation des consommations foncières, le développement de mobilités plus durables, l'accompagnement social et la solidarité entre les générations sont autant d'axes prioritaires.

Notre collectivité a un devoir d'exemplarité en matière de développement durable, c'est la raison pour laquelle un Plan de sobriété énergétique a été mis en place, composé de nombreuses mesures sur l'éclairage public, l'utilisation des bâtiments communautaires, ou encore l'optimisation des déplacements des agents.

De réels progrès sont à noter, et l'année 2022 a matérialisé cet engagement à créer collectivement une dynamique durable et partagée.

Cela a été le cas avec l'organisation de plusieurs événements visant à faire découvrir au grand public et aux professionnels les nouvelles solutions, technologies et initiatives pour des modes de vie plus responsables : 1er Salon du Développement durable, Ecomobility Days, Club Climat, Ateliers du Projet Alimentaire Territorial, Semaine de l'alimentation durable, Concertations dans le cadre de la construction de l'écoquartier du Maréchal Juin...

Nous poursuivons une feuille de route claire et ambitieuse avec le Plan Climat Air Énergie Territorial, dont la finalité est la protection de notre écosystème et l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois entend prendre toute sa part dans la transition écologique qui traverse notre société, en conciliant impératifs économiques et sociaux, qui impliquent de consommer moins et mieux.

Ce rapport annuel retrace les actions mises en place par la collectivité en 2022 pour relever les défis d'avenir et répondre aux attentes des citoyens.

Merci aux élus et aux agents du service public pour leur implication au quotidien, notamment à celles et ceux qui ont œuvré à la réalisation de ce document. Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce rapport.



Agnès POTEL
Vice-Présidente en charge
des politiques de Développement
Durable et de l'Environnement.



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin
Présidente de l'Agglomération
du Saint-Quentinois.

Table des matières

EDITO	2
1. Introduction au développement durable	4
2. Une politique du développement durable globale	5
2.1 Les actions stratégiques et transversales de développement durable.....	5
⇒ Le Plan Climat Air Energie Territorial	5
⇒ Labellisation CIT'ERGIE	9
⇒ Le Contrat de Relance et de Transition Energétique	10
⇒ Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)	11
2.2 Une intercommunalité responsable et engagée.....	11
⇒ Le plan d'action sobriété énergétique	12
⇒ Le Conseil de développement	13
⇒ Les déplacements écologiques favorisés	14
⇒ Les actions pour un numérique responsable	16
⇒ Les engagements du développement durable dans la commande publique	16
3 Les actions intercommunales au regard des finalités et objectifs de Développement Durable...	20
3.1 Lutte contre le changement climatique.....	20
3.2 Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources.....	23
3.3 Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les générations	32
3.4 Favoriser l'épanouissement et le bien-être de tous les êtres humains	35
3.5 Fonder le développement selon des modes de production et de consommation responsables	39
CONCLUSION	45

1. Introduction au développement durable

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, rend désormais obligatoire la rédaction **d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.**

Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité de l'action publique de la collectivité territoriale ».

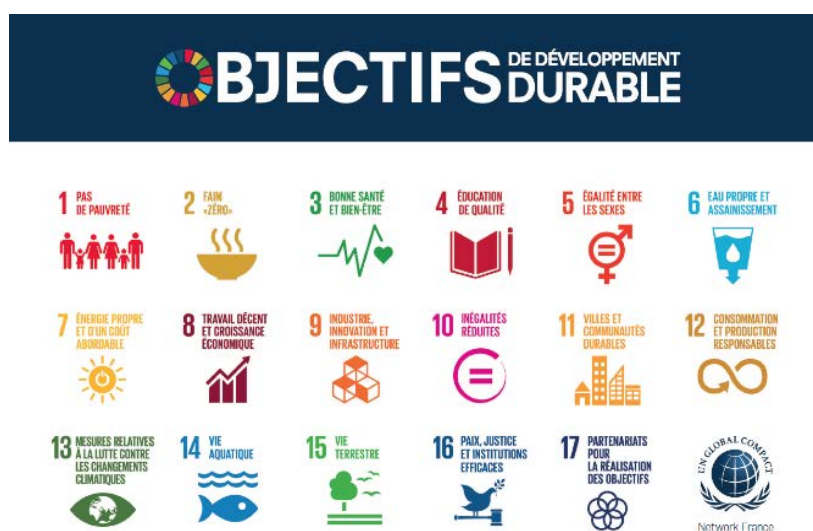
Ce rapport a donc pour vocation, par le biais des finalités du développement durable et des Objectifs de Développement Durable (ODD) détaillés ci-après :

- d'éclairer les choix stratégiques de la collectivité, en assurant une meilleure compréhension de l'action publique,
- de favoriser l'information et la transparence de l'action de la collectivité au regard du développement durable,
- d'encourager le dialogue local entre élus, services techniques, experts et citoyens.

Ce rapport ne présente pas de façon exhaustive l'ensemble des actions menées par la communauté d'agglomération du saint-quentinois en matière de développement durable. Certaines actions dont la mise en œuvre est opérationnelle depuis plusieurs années ne sont pas nécessairement mentionnées.

L'agenda 2030 : un programme ambitieux à décliner sur le territoire

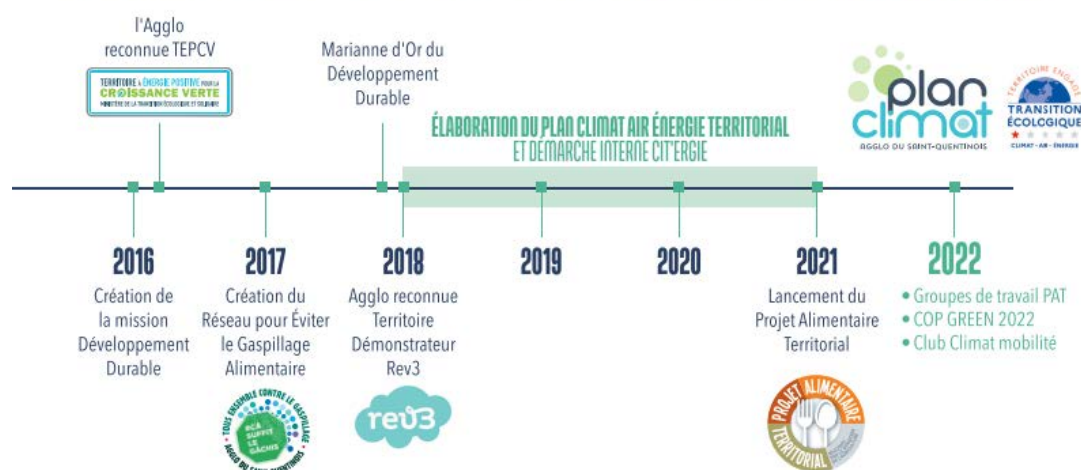
En septembre 2015, les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) se sont engagés à mettre en œuvre de concert **17 objectifs universels de l'Agenda 2030** qui sont les **Objectifs de Développement Durable (ODD)**.



2. Une politique du développement durable globale

2.1 Les actions stratégiques et transversales de développement durable

L'AGGLO ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



⇒ Le Plan Climat Air Energie Territorial

Les élus de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise ont approuvé le PCAET dans son ensemble en décembre 2021. 2022 est l'année de la concrétisation du plan climat à travers le programme d'actions fort de 105 mesures portées par plusieurs acteurs socio-économiques du territoire.

➤ Les clubs climats

Le 3 février 2022, malgré le contexte sanitaire, a eu lieu la plénière de lancement en format webinaire. Près de 70 participants ont répondu présents. Plusieurs partenaires ont présenté leurs actions concrètes en faveur du climat tels que Clésence, pour sa politique habitat durable et responsable, Agri-Aisne Energie pour leur méthaniseur et leurs projets autour de l'énergie, la société Houtch pour leurs actions RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et mobilité durable et enfin Aid'Aisne pour leur politique RSE.



Une belle dynamique autour de la transition écologique et énergétique a été lancée, et afin de la poursuivre et de l'animer, **les « clubs climat » ont été initiés.**

Véritables instances participatives volontaires réunissant tous ceux qui souhaitent contribuer aux actions à impact positif pour le climat, ils créent ainsi la **communauté des « clim' acteurs ».**

Le premier Club Climat « Mobilité » a été organisé lors des Eco Mobility Days à Clastres le 22 avril 2022, événement autour de la mobilité douce et durable. Près de 25 personnes se sont réunies autour des questions des plans mobilité des administrations et entreprises et de la mobilité durable en général (entreprises, citoyens, associations, bailleurs) animé par Hervé FLEISCHMANN de la société spécialisée ITALIC. Ce club climat a permis de faire émerger un vrai questionnement autour des plans de mobilité, portant notamment sur les clés de la réussite et l'appropriation des employés. La réflexion sera poursuivie par la Direction de l'Aménagement dans le cadre du PADD.



➤ La charte d'engagement

L'officialisation du partenariat entre les clim'acteurs et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a eu lieu le vendredi 30 septembre lors du Salon Développement Durable à Saint-Quentin via la signature de la charte d'engagement par 19 des 25 partenaires présents ce jour-là.



➤ L'outil d'évaluation Futurproofed

Pour répondre efficacement au décret n°2016-849 qui oblige les PCAET de mettre un dispositif de suivi et d'évaluation ainsi que ses modalités d'élaboration, d'adoption et de mise à jour, l'Agglomération du Saint-Quentinois a mis en place en 2021 une plateforme en ligne nommée « FutureproofedCities » spécialement dédiée à l'évaluation des PCAET.



Cet outil s'articule comme un outil-métier se focalisant sur la mise en action du Plan Climat. L'objectif est de garantir l'exécution et le suivi des actions qui seront menées sur le territoire et de donner les moyens au chargé de mission PCAET d'être autonome dans l'implantation du plan d'action dans le temps (1er bilan obligatoire 3 ans après l'adoption finale du PCAET).

L'outil permet également d'impliquer les directions et les acteurs dans le suivi et l'évaluation de leurs propres actions via des tableaux de bords spécialement édités calculant les réductions de GES ainsi que les co-bénéfices financiers et environnementaux (via des algorithmes spécifiques et spécialement conçus).

Il comporte différents types d'indicateurs (environnementaux, économiques et sociaux) et s'appuie sur une série de fonctionnalités permettant :

- De gérer et d'évaluer l'état de réalisation de chaque action du PCAET
- D'améliorer en continu les actions grâce à une base de données de mesures et actions pré-calculées
- De communiquer ses résultats via une page publique et auprès de tous les acteurs via des temps forts ou ateliers

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois rejoint également la communauté Futureproofed Cities qui permettra la mise en relation avec d'autres collectivités françaises et européennes, de suivre des formations, d'avoir accès à des publications sur le climat.

2022 a été l'année d'appropriation de l'outil par les agents de la Ville et de l'Agglomération du Saint-Quentinois grâce à des ateliers participatifs afin de constituer la base et le socle de la plate-forme.

➤ Agglo, territoire démonstrateur Rev3



La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, en tant que membre des 19 territoires démonstrateurs rev3, a organisé le 24 février 2022 une matinée d'échanges en présence de Frédéric MOTTE, Président rev3 de la Région Hauts de France, dans le but de présenter ses bonnes pratiques, sa montée en puissance sur les projets REV3 (rénovations, écoquartier, réseau pour Éviter le gaspillage Alimentaire, stations météo, ruches connectées, projet de pistes cyclables...) ainsi que pour valoriser ses réalisations en faveur de l'économie circulaire au cœur de son territoire.

Un circuit de visites des démonstrateurs a ainsi pu être faite : actions autour de l'alimentation durable et de la lutte contre le gaspillage alimentaire avec la visite des serres municipales de Gauchy, de la restauration du foyer rural et des composteurs rotatifs ; visite de la démarche Biodiversité et compostage au Lycée des Métiers d'Art de Saint-Quentin et visite de l'entreprise Activ'paille à Itancourt où sont construites les ossatures bois-paille du futur Pôle Sportif du Quartier Europe à Saint-Quentin.



❖ Focus : Salon du développement durable – COP Green 2022

Organisé par l'association Femmes 3000 Hauts de France en partenariat avec la ville de Saint-Quentin, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et avec le soutien de la Fondation Prince Albert II de Monaco, ce salon, gratuit et tout public a eu lieu le vendredi 30 septembre et samedi 1er octobre 2022 au Palais des Sports et sur les Champs Elysées.

Les thématiques présentées par les partenaires du salon sont multiples : la mobilité, l'habitat, l'éco-citoyenneté, les énergies renouvelables, la biodiversité à travers des stands, des ateliers, des animations et des conférences.



Ce salon est le 1er salon dédié au développement durable dans le département de l'Aisne. 48 partenaires ont tenu un stand pour présenter leurs activités et plus de 800 personnes ont fait le déplacement sur le week-end dont près de 120 sur le stand développement durable de la ville et de l'Agglo.



⇒ Labellisation CIT'ERGIE

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a décidé de s'engager dans une démarche de labellisation CIT'ERGIE en janvier 2018.

Ce label d'excellence européen, proposé et financé par l'ADEME, distingue la performance des meilleures politiques territoriales énergétiques et climatiques des collectivités. C'est un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique climatique de la collectivité, en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial.



En avril 2021, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a terminé son 1er cycle CIT'ERGIE. L'avancement des actions et l'appropriation de la démarche en interne permet d'engager le renouvellement de la labellisation en 2022.

Depuis 2022, la démarche CIT'ERGIE a été renommée Label Territoire Engagé Climat Air Energie. Cet outil comprend la formalisation de la politique énergie-climat de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen et une labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur. La performance mesurée porte sur les moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc.

Avec la démarche Territoire Engagé Climat Air Energie, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de CO2 associées :

- le développement territorial,
- le patrimoine,
- l'approvisionnement énergétique, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la communication et les coopérations.

Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

Le souhait de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est donc de **poursuivre la démarche de labellisation mutualisée avec la Ville de Saint-Quentin en proposant un plan d'actions plus transversal et complet.**

⇒ Le Contrat de Relance et de Transition Energétique

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique a confirmé la contractualisation comme étant le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires associés au Plan de relance.

Dans ce cadre, le périmètre retenu pour l'élaboration du CRTE Saint-Quentinois, en accord avec les élus locaux, est celui de l'arrondissement de Saint-Quentin qui regroupe trois établissements publics de coopération intercommunale, soit 125 communes : la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, la Communauté de communes du Pays du Vermandois et la Communauté de communes du Val de l'Oise.

Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires signataires et a été approuvé, pour la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, lors du conseil communautaire du 22 septembre 2021.

Il se décompose en trois axes constituant le projet de territoire :

- Un territoire entreprenant et attractif ;
- Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble et du cadre de vie ;
- Un territoire éco responsable.



⇒ Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Approuvé le 9 décembre 2020, le PLUi, qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement, fixe les règles générales d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le PLUi inclut notamment :

- Le Programme Local de l'Habitat (PLH), qui fixe les axes prioritaires de développement en matière de logement.
- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), qui définit l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation, du stationnement et des infrastructures.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), approuvé lors du Conseil communautaire du 29 avril 2019, qui fixe les orientations générales destinées à modérer l'étalement urbain, à préserver les espaces naturels.

Le 23 mars 2022, la modification n°1 du PLUi-HD intégrant l'accompagnement au déploiement des énergies renouvelables sur le territoire a été approuvée.

❖ Focus sur le ZAN :

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a pris position lors du Conseil communautaire du 22 juin 2022 en votant une motion sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Elle réaffirme son engagement pour une stratégie de développement territorial maîtrisée et soucieuse des enjeux de développement durable.

Les décrets d'application de la loi Climat et Résilience parus au journal officiel du 30 avril 2022 vont à l'encontre des principes de différenciation et de territorialisation des règles d'urbanismes souhaités par les élus locaux. Or, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et ses communes membres, ont déjà réalisé un effort important de réduction de la consommation des espaces naturels, en divisant par 2 les zones à urbaniser par rapport au précédent PLUi.

2.2 Une intercommunalité responsable et engagée

L'année 2022 est plus que jamais celle où le verdissement des pratiques de notre collectivité est crucial. Le contexte économique, politique et social nous impose des contraintes budgétaires fortes et nous rappelle également que nos ressources sont limitées. L'envolée des tarifs des fluides (électricité, gaz, carburant, etc.) ainsi que les difficultés d'approvisionnement de certaines matières premières nous invitent davantage à faire preuve d'inventivité et à repenser nos pratiques.

⇒ Le plan d'action sobriété énergétique

Face à la hausse des coûts de l'énergie, et par souci d'exemplarité, la collectivité a mis en place dès le mois de septembre un plan d'action sur 100 jours (soit jusqu'au 31 décembre 2022) pour développer les bonnes pratiques et notamment limiter les consommations énergétiques.

La réduction des consommations est devenue un impératif, que les élus et les agents ont bien compris afin que le coût de la facture énergétique soit le plus limité possible pour la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

De nombreuses actions ont été mises en place de manière coordonnée par la Direction générale des services, avec une réunion de suivi hebdomadaire pilotée par la Présidente en présence des élus de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

La sobriété est le maître mot, et des mesures ont été prises sur l'ensemble des champs d'action de la collectivité :

- Sur l'éclairage public :
 - Les zones d'activités économiques sont éteintes la nuit, selon des horaires différenciés, en fonction des prises de poste du personnel dans les entreprises ;
 - Les publicités lumineuses et le mobilier urbain, notamment les abribus VEDIAUD sont également éteints entre 1h00 et 6h00.
- Sur les bâtiments communautaires :
 - Un recensement des consommations d'énergie sur l'ensemble des bâtiments communaux et communautaires a été effectué ;
 - La période de chauffage a été décalée et la température de chauffe a été diminuée à 19°C dans les bâtiments administratifs, et à 14 °C dans les gymnases ;
 - L'eau chaude sanitaire a été arrêtée dans les bâtiments administratifs et dans les gymnases (COSECS) de la collectivité lorsque cela est possible ;
 - L'eau des bassins des piscines Jean Bouin et Gauchy a été diminuée de 1 à 2°C pour atteindre 27 °C ;
 - Un travail a été effectué avec RÉCRÉA, TRANSDEV et les délégataires chargés du fonctionnement des ouvrages d'eau et d'assainissement pour réduire leur empreinte énergétique ;
 - Des responsables de sites chargés de la bonne gestion des fluides et des consommations ont été nommés sur chacun des sites communautaires ;
 - Un challenge procopieur sur les impressions a également été mis en œuvre pour inciter les agents à réduire leur consommation en consommables, dont le prix a lui aussi explosé.

▪ Sur les déplacements :

- L'objectif de réduction de la consommation en carburants et d'optimisation de la flotte automobile a été poursuivi, en lien avec les nécessités de service. A titre indicatif, malgré une baisse de la consommation en carburants de l'ordre de 78 000 litres entre 2019 et 2022, les dépenses en carburants ont tout de même augmenté de 41 000 € du fait de la hausse des prix.

Toutes ces mesures mises bout à bout ont permis d'éviter des postes de dépenses importants, dans un contexte inflationniste que les collectivités subissent de plein fouet car elles ne sont pas protégées par un bouclier tarifaire. Ces économies ont été rendues possible grâce à l'adhésion de l'ensemble des agents de la collectivité.

⇒ **Le Conseil de développement**

Le conseil de développement (CODEV) a un double rôle, il est consulté sur les documents de prospective et de planification mais également sur la conception et l'évaluation des politiques locales de développement du territoire. Il peut également donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre, dont le développement durable aux côtés des élus.

En 2022, ses membres bénévoles, issus de la société civile, ont poursuivi leurs réflexions en matière de développement durable sur :

- La progression de la pratique du covoiturage : la concertation citoyenne sur les habitudes en matière de covoiturage a été réalisée. Elle viendra alimenter l'étude de faisabilité de développement d'un réseau d'aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire aux abords des principaux nœuds routiers et pôle d'intermodalités du Conseil Départemental ;
- La réflexion autour de la mobilité douce, des pistes cyclables pour encourager la pratique du vélo ;
- La réflexion sur la valorisation des chemins de randonnées ;
- La réflexion autour du tourisme, tourisme vert, tourisme fluvestre ;
- La concertation sur l'élaboration d'un programme d'alimentation saine et durable avec les partenaires du territoire ;
- La concertation dans le cadre des clubs climats du Plan Climat Air Energie du Territoire ;
- La lutte contre les incivilités notamment en matière de dépôts sauvages : mobilisation sur l'initiative Hauts-de-France Propres sur la commune de Fonsomme ;
- La réflexion autour de filières de réemploi et les écogestes ;

- La réflexion sur le développement et la promotion de filières " matériaux biosourcés ", de réemploi de déchets de chantiers et d'éco construction ;
- La promotion des producteurs locaux et les systèmes de Drive Fermier sur le territoire ;
- La contribution dans le cadre de la convention territoriale globale avec la CAF, notamment sur les volets logement et amélioration du cadre de vie, l'accès aux droits, aux services et à l'inclusion numérique, animation de la vie sociale ;
- La contribution à l'étude d'optimisation des déchets ;
- La poursuite de l'implantation de composteurs collectifs : à titre expérimental, proposer l'implantation dans les maisons de retraite.
- La réflexion autour de la gestion de la ressource en eau : proposer des ateliers à destination des usagers sur le cycle de l'eau et les écogestes en lien ;
- La mise en place et lancement d'un pré-recensement des patrimoines dans le cadre du Pacte de Gouvernance.



⇒ Les déplacements écologiques favorisés

- L'expérimentation du biocarburant B100

Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de réduction de ses émissions de CO², la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a démarré depuis le 10 septembre 2021 l'expérimentation du carburant B100 produit par OLEO 100 sur 2 de ses bennes ordures ménagères pour s'étendre en 2022 à un total de 20 véhicules poids lourds. C'est le premier « B100 » 100% colza français, lancé par Saipol, filiale du Groupe AVRIL, produit à base de co-produit du colza et cultivé localement dans l'Aisne.

Le diester émet 2,64 kg de CO² par litre alors que le B100 n'émet que 1,22 kg de CO² par litre. Ces émissions sont calculées en tenant en compte de la totalité du cycle de vie du carburant, de la fabrication jusqu'à la combustion.



Un suivi est régulièrement opéré par les équipes du garage communautaire. **Le bilan est très positif car l'expérimentation a permis, en 2022, une diminution des émissions de CO² de plus de 65 000 kg et une économie de près de 19 500 € TTC.**



- La politique cyclable

Face au développement des mobilités douces et actives, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), souhaite poursuivre son implication dans la transition écologique **grâce à une politique cyclable qui repose sur 4 axes principaux :**

1) L'aménagement d'un réseau cyclable et son jalonement :

- Réalisation de 5 études pré-opérationnelles sur des itinéraires cyclables qualifiés de « complexes » (entre juillet et décembre 2022) pour répondre à 2 enjeux prioritaires :
 - Accessibilité du centre-ville de Saint-Quentin à vélo,
 - Continuité avec les aménagements existants dans les communes limitrophes, en particulier Gauchy ou la liaison Harly-Rouvroy (desserte de la ZI Rouvroy-Morcourt).

L'objectif est d'offrir, à moyen terme, la possibilité aux cyclistes de se déplacer de façon sécurisée sur un linéaire continu.

2) Le développement des services et du stationnement vélo

- Ateliers itinérants de réparation vélo dans les communes
- 21 arceaux vélos installés sur les gymnases communautaires (5 sites concernés : Paul Eluard/ Lycée des métiers d'art/ Hanotiaux/ Pierre de la Ramée/ Anne Franck).



3) La promotion et la communication autour du vélo :

- **Mai à Vélo** le 1^{er} mai, avec l'organisation d'une randonnée VTT au Parc d'Isle.
- **Challenge ProVélo** : porté par les collectivités à destination des agents du 20 juin au 23 septembre pour inciter à l'utilisation des vélos à assistance électrique dans le cadre des déplacements professionnels.
- Adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables

4) L'animation, le suivi et l'évaluation de la politique cyclable :

- Recrutement d'un chargé de mission Vélo
- Mise en place de groupes de travail ainsi qu'un suivi mensuel vélo avec les élus.
- Poursuite des réunions du comité vélo (mars, juillet et novembre 2022)

⇒ Les actions pour un numérique responsable

Le Cyber World CleanUp Day est une **journée de sensibilisation à l'empreinte environnementale du numérique par l'action**, qui se déroule le 19 mars 2022. L'objectif est de générer une prise de conscience en invitant la population à agir concrètement en nettoyant ses données et/ou offrant une seconde vie à tous ses équipements numériques qui dorment dans des tiroirs.

Dans ce cadre, la collectivité s'est associée à cet événement et a proposé des ateliers pendant la semaine du 14 au 18 mars. Plus de 80% des agents de la collectivité y ont participé et 61 citoyens ont suivi les ateliers proposés dans les centres sociaux, à l'espace Quentin Web, l'espace Citoyen et au Casino.



⇒ Les engagements du développement durable dans la commande publique

L'agglomération poursuit le travail engagé sur la valorisation des critères de sélection liés au développement durable dans le cadre de ses marchés.

Pour l'année 2022, 11 marchés contiennent une condition d'exécution et/ou un (sous) critère de choix relatif au développement durable :

1. Services de Télécommunications

Procédure en groupement de commandes avec la Ville, le CCAS et le SIAD, l'agglomération a intégré le critère d'analyse « Prise en compte du développement durable » en le pondérant à 5%

Ce critère de jugement est associé à une clause au cahier des clauses techniques particulières sur des actions en matière de transition écologique, d'inclusion sociale.

2. Réhabilitation par l'intérieur des réseaux d'assainissement non et semi visitables

Sous-Critère « Sécurité et hygiène sur le chantier et préservation de l'environnement » : 15 % du critère Valeur technique pondéré à 35 %.

Par ailleurs et s'agissant d'un accord-cadre, l'insertion sociale a été mesurée par tranche de 10 000 € HT. Tenant compte que la part matériaux est importante et que la main d'œuvre requise pour l'exécution de ce marché est très qualifiée, le nombre d'heures d'insertion a été dimensionné à 3h par tranche de 10 000 € HT

3. Travaux de restauration des cours d'eau :

Eu égard à l'objet du marché, le cahier des clauses particulières intègre des obligations de protection de l'environnement. Par ailleurs, une clause d'insertion sociale par le travail a été intégrée à hauteur de 70h.

4. Démoustication des zones marécageuses par voie aérienne :

Eu égard à l'objet du marché, le cahier des clauses techniques particulières intègre des contraintes environnementales.

5. Acquisition de véhicules 2021

La procédure tient compte dans ces critères d'attribution de la durée de la garantie (15 %) et, pour les lots concernés, du coût d'entretien (10 %) et de la consommation / émissions de CO₂ (5%) permettant de tenir compte du coût du cycle de vie.

6. Dératisation, désourisation, désinsectisation et dépigeonnisation hors réseaux :

Eu égard à l'objet du marché, le cahier des clauses techniques particulières intègre des clauses relatives au respect de l'environnement, en application de la réglementation en vigueur.

7. Travaux de rénovation du plateau de RDC et du 1^{er} étage au 58, Bd Victor Hugo à Saint-Quentin :

Eu égard à l'objet du marché, le cahier des clauses particulières intègre des obligations d'insertion sociale par le travail à hauteur de 490h.

8. Création d'un étage au-dessus des vestiaires dans le bâtiment « Atelier » au CTA :

Eu égard à l'objet du marché, le cahier des clauses particulières intègre des obligations d'insertion sociale par le travail à hauteur de 140h.

9. Création d'un étage au-dessus des vestiaires dans le bâtiment « Atelier » au CTA :

Eu égard à l'objet de la convention, la procédure intègre un critère d'attribution relatif à la « valeur technique et environnementale », pondérée à 35 %.

10. Acquisition de fournitures pour les réseaux d'eau et d'assainissement :

Pour les lots concernant à l'acquisition de compteurs d'eau, la procédure intègre un sous-critère d'attribution relatif au « recyclage du compteur et de ses composants » (pondéré à 20 % du critère « valeur technique » lui-même pondéré à 20 %) et un sous-critère d'attribution relatif à la garantie proposée (également pondéré à 20 % du critère « valeur technique »).

11. Prestations de nettoyage des équipements sportifs communautaires :

La procédure intègre un sous-critère d'attribution relatif aux « Mesures mises en œuvre dans le cadre du développement durable » (pondéré à 20 % du critère « valeur technique » lui-même pondéré à 50 %).

En 2022, tous budgets confondus, 59.88 % des mandats payés sur marché étaient vers une entreprise du département. Ce taux passe à 81.37 % à l'échelle de la région.

Cela traduit une meilleure prise en compte des considérations relatives à l'emploi local et à l'environnement pour faire de la commande publique un outil au service d'une croissance **intelligente, durable et inclusive**¹.

La concrétisation du décret 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées s'est traduit par

- L'insertion de clauses dans les marchés concernés :
 - o Service de télécommunications : Pour le lot relatif aux services de téléphonie mobile voix et data, le marché intègre la possibilité de commande de terminaux issus des filières du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage.
 - o Acquisition de véhicules : afin de justifier et rendre compte de l'application des dispositions du décret, le titulaire de chaque lot a l'obligation de communiquer toutes les informations et documents utiles sur les matières recyclées.
 - o Acquisition d'entrepôts de stockage en rétention pour déchets dangereux : les bâtiments modulaires, préfabriqués font partie de la liste des biens pour lesquels la collectivité doit en acquérir issus du réemploi ou de la réutilisation. Ouvert à réponse en cette catégorie, les 2 offres reçues dans le cadre de ce marché sont des entrepôts neufs.

¹ Directives européennes « Marchés publics » et Concessions » du 26 février 2014

- La déclaration annuelle : pour le 30 juin 2022, la collectivité devait effectuer le recensement des dépenses 2021 relatives à l'acquisition des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

A noter que pour cette première année déclarative, le recensement ne portait que sur les dépenses relatives aux achats de fournitures pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication à partir du 10 mars 2021.

Sur cette base, l'ensemble des directions de la collectivité a été sollicité pour répondre à cette obligation réglementaire.

Quand bien même certaines catégories de biens ne concernent pas la collectivité, une seule (papier d'impression, papier pour photocopie) a montré un pourcentage de dépenses supérieur aux attentes. En effet, 82 % de cette dépense était pour du papier recyclé là où l'objectif était de 40%. D'autres catégories ont laissé apparaître un pourcentage nul qui montre, de fait, les axes d'amélioration de la collectivité.

3 Les actions intercommunales au regard des finalités et objectifs de Développement Durable

Un projet territorial de développement durable doit répondre **aux cinq finalités du développement durable** définies notamment sur la base de textes internationaux portés par les Nations Unies, les États ou les pouvoirs locaux :

1. Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
2. Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
3. Assurer une cohésion sociale, une solidarité entre les territoires et les générations,
4. Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains,
5. Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

3.1 Lutte contre le changement climatique

⇒ **La politique de réhabilitation des espaces**

- **Le Programme de Rénovation Urbaine des Quartiers (NPRU)**

❖ Focus : L'Ecoquartier Maréchal Juin

Dans le cadre de sa politique de reconquête et de valorisation des friches industrielles du territoire, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, en partenariat avec la Ville de Saint-Quentin, redynamise le quartier du Faubourg d'Isle en créant un nouvel espace de vie accueillant, innovant et respectueux de l'environnement sur le site de l'ancienne friche du Maréchal Juin.

Ainsi, un programme de logements mixtes, une résidence intergénérationnelle, une maison de services aux étudiants, ainsi qu'une résidence étudiante sont en cours de construction. Tous ces aménagements sont réalisés dans le but de respecter la **charte de l'Ecoquartier**.



La CASQ a reçu de la part des services de l'État en fin d'année 2022 la validation de l'étape 2 du label EcoQuartier qui compte quatre niveaux. Ce label vise à encourager "la réalisation, par les collectivités territoriales, d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires".

En effet, la CASQ porte une attention particulière à la **qualité environnementale du site**. C'est un véritable « espace de respiration » qui va voir le jour avec des bâtiments visant la sobriété énergétique, une gestion de l'eau exemplaire avec la récupération des eaux pluviales, une place prépondérante aux déplacements piétons et vélos (20 arceaux vélos prévus) ainsi qu'au végétal (121 arbustes, 71 arbres, 725 m² de prairie fleurie et 1 800 m² engazonnés).

Le 1^{er} arbre de l'écoquartier a été planté le 23 mars 2022 en présence des enfants du centre social Neuville.



❖ Focus : Déploiement du solaire sur le patrimoine de la collectivité

Afin de répondre aux objectifs fixés par la réglementation nationale et repris dans le Plan Climat de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en matière de production d'énergies renouvelables, la collectivité a décidé de lancer une réflexion sur plusieurs pistes potentielles.

Ainsi, il a été acté le déploiement d'un cadastre solaire, outil à destination du tout public (habitants, entreprises, administration, monde agricole, ...) afin de déterminer le potentiel solaire d'un bâtiment et aider à la mise en place de solutions renouvelables solaires. Une étude est également en cours sur la mise en place d'une ferme solaire à Clastres et la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments pour générer de l'autoconsommation collective.

⇒ La rénovation de l'habitat privé

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois travaille à la rénovation du parc privé ancien, en encourageant les propriétaires à réaliser des travaux et en les aidant dans leurs démarches.

A ce titre, elle a renouvelé la délégation des aides à la pierre dont la gestion de l'aide de l'Agence nationale de l'habitat pour 6 ans.



Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, en partenariat avec la Ville, a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain sur le centre-ville de Saint-Quentin avec des objectifs de rénovation énergétique mais aussi de lutte contre l'habitat indigne et contre la vacance des logements et, enfin, la production de logements locatifs abordables et de qualité.

Cette année 2022 a été celle du montage de projets plus difficiles, et notamment d'un travail sur les copropriétés et les immeubles dangereux.

Au 31 décembre 2022, on dénombre :

- 149 ménages renseignés par le chargé d'accueil ;
- 28 ménages aidés par le Bonus Energie pour un montant total de plus de 61 000 € ;
- Près de 126 logements ont bénéficié d'aides aux travaux, avec plus de 1 200 000 € de subventions Anah attribuée, dont 700 000 € sur le secteur du centre-ville dans le cadre de l'OPAH-RU.

❖ Focus : Bonus énergie

L'amélioration de la performance énergétique des logements est un enjeu, tant pour maîtriser les factures que pour le développement durable. C'est dans cet esprit que la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a mis en place le Bonus Energie, pour aider les propriétaires occupants aux revenus modestes à réaliser des travaux d'économies d'énergies dans leur habitation.

Ce sont des primes avec des pourcentages différenciés qui entrent dans le dispositif « Ma Prime Rénov'Sérénité » de l'Agence Nationale de l'Habitat qui prévoit que les travaux doivent permettre un gain énergétique d'au moins 35%. Ces primes représentent 5 ou 10% du montant HT des travaux, dans la limite de 30 000€.

Dans le contexte actuel de la crise climatique et pour faire face à la hausse du coût de l'énergie, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a décidé de maintenir l'aide et le système de pourcentage différencié à 5% pour les propriétaires occupants modestes, soit 1 500€ maximum et 10% pour les occupants très modestes, soit 3 000€ maximum.

Depuis 2017, 2018 ménages ont ainsi pu être accompagnés pour un montant de 237 000 €.



3.2 Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

⇒ La qualité de l'Air

En 2022, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a investi 23 K€ pour la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire (contribution à Atmo Hauts-de-France).

- La sensibilisation à la lutte contre la pollution atmosphérique

Les actions dans ce domaine vont s'amplifier avec la mise en place d'une feuille de route de la qualité de l'air sur 2022 dans l'objectif de mobiliser le plus grand nombre de personnes et d'œuvrer à la réduction de la pollution atmosphérique. Cette feuille de route opérationnelle et multi-partenariale complètera l'axe stratégique « Qualité de l'Air » du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET).

❖ Focus : Le programme « Aère toi »

Selon le Code de l'Environnement (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants), un dispositif réglementaire d'évaluation de la qualité de l'air intérieur doit être mis en place dans les Établissements Recevant du Public (ERP).



Pour répondre à ces obligations les collectivités peuvent solliciter Atmo Hauts-de-France pour être accompagnées **via le programme Aère Toi** afin de mettre en œuvre un dispositif réglementaire dans leurs établissements, sur les volets d'auto-évaluation. Il nécessite des travaux en commun dans une démarche de dynamique collective : construire ensemble un programme d'actions « clé en main » au bénéfice des communes adhérentes.

Elle se déroule en 3 temps :

- Une réunion d'information pour présenter la démarche sur la qualité de l'air des bâtiments publics, qui s'est tenue le 24 novembre 2021 à destination des élus.
- Une journée d'information sur la qualité de l'air intérieur proposée aux référents identifiés des communes **qui a eu lieu le 4 mai 2022 à Cugny en présence de 6 communes.**
- Un accompagnement dans la construction d'un plan d'actions commun **au 2nd semestre 2022**

⇒ Les actions en termes de tri et de prévention des déchets

La collecte et le traitement des déchets font partie des compétences de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. Saint-Quentin avec plus de 54 000 habitants, représente plus de 66% des habitants de l'Agglo.

Le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été adopté lors du conseil communautaire du 28 novembre 2022 pour 6 ans. Ce document réglementaire fixe les objectifs de réduction des déchets sur le territoire et permet de sensibiliser la population aux consignes de tri et d'enseigner les bons gestes en matière de prévention.

Ce nouveau programme permet de poursuivre les efforts et les actions engagés, d'en déployer de nouvelles afin d'inciter et d'accompagner tous types d'acteurs dans leurs changements de pratiques et de coordonner l'action de multiples partenaires et relais engagés dans des démarches de réduction des déchets et d'économie circulaire.

Pour mesurer l'efficacité du programme, chaque action sera suivie grâce à des indicateurs. Loin d'être figé, ce programme pourra évoluer en fonction du déploiement progressif des actions et de la construction du réseau d'acteurs locaux par exemple.

Ce nouveau PLPDMA a pour objectifs de :

- réduire de 15% la production de Déchets Ménagers et Assimilés (Ordures Ménagères/tri/déchèteries) en 2030 par rapport à 2010.
- mettre en place le tri à la source des biodéchets pour l'ensemble du territoire au 1er janvier 2024.
- réduire de 50% la quantité de déchets enfouis à l'horizon 2030 par rapport à 2010.
- réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025.

Un bilan sera présenté en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (CCES PLPDMA) chaque année puis délibéré et ce, pendant 6 ans.



- Focus : Etude d'optimisation du Service Public de Gestion et de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (SPGPDMA)

À la suite de l'évolution réglementaire et aux nouveaux enjeux en matière de déchets, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans une étude d'optimisation du service des ménagers et assimilés portant sur 4 volets : collecte des déchets, tarification incitative, les biodéchets, réemploi-réparation-réutilisation.

Cette action, portée jusqu'en 2023, permettra d'avoir un état des lieux complet sur les services proposés et de mettre en place les mesures nécessaires afin de répondre aux objectifs réglementaires ambitieux fixés (obligation de tri à la source des biodéchets d'ici 2024, 15% de réduction de la production de déchets d'ici 2030 par rapport à 2010 entre autres) et également de permettre une maîtrise des coûts liés à l'augmentation de la TGAP. Il s'agit ici de décider la stratégie Déchets sur les années à venir.

Le diagnostic complet des services ayant été établi, ce sont plus d'une quarantaine de pistes d'optimisation qui ont été proposées par le bureau d'études sur différentes thématiques (collecte des déchets, broyeur à végétaux, déchèteries, collecte valorisante, ...) et des groupes de travail avec les acteurs et services concernés ont été mis en place. De plus, les ateliers sur la stratégie déchets avec techniciens et élus auront permis de dessiner les contours des futures orientations de la politique « déchets » de la collectivité.

⇒ **Favoriser les comportements responsables**

- **L'eau potable**

Les enjeux en matière d'eau potable sont inhérents à la préservation de la ressource en eau, à la qualité de l'eau distribuée et à la maîtrise des volumes transités par les réseaux d'eau potable. Les rendements du réseau de distribution correspondant à la part du volume d'eau prélevé mis en distribution qui a été consommée par les usagers et mesurée par leurs compteurs, atteignent les rendements cibles issus de la réglementation fixé par le Grenelle II.

Le rendement global sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a atteint 85% pour la première fois en 2021. Les rendements 2022 seront communiqués au 1^{er} semestre 2023.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois entretient un réseau d'eau potable de près de 500 km, avec 17 forages et 25 réservoirs.



Ainsi en 2022, le service continue sa campagne de préservation de la ressource en eau avec trois actions valorisantes :

- o La recherche de fuite active s'inscrit dans la durée et permet à la fois de réduire les prélèvements sur la nappe phréatique et également de réduire la facture énergétique liée au fonctionnement des pompes ;
- o L'interconnexion de deux ressources majeures pour la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois afin de rationaliser l'utilisation de la ressource en eau ;
- o Un taux de renouvellement des canalisations d'eau potable proche des 1% par an.

- L'assainissement

La collecte et le transport des eaux usées aboutissent à sept stations d'épuration situées sur les communes de Clastres, Dury, Gauchy, Jussy, Marcy, Saint-Simon et Seraucourt-le-Grand.

L'Agglo gère 683 km de réseau d'assainissement (488 km pour les eaux usées et 195 km pour les eaux pluviales) et 155 stations de relèvement. Ces infrastructures nécessitent des travaux constants d'entretien.

Le service poursuit notamment son travail de renseignement des consommations énergétiques afin de hiérarchiser les ouvrages les plus énergivores et de mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales permettant de réduire la pose d'ouvrages consommateurs en ressources.



- La Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE), gardienne des territoires ruraux



Cette Police Rurale créée en 2017, a pour objectifs de préserver la qualité et la sécurité du cadre de vie dans les communes du territoire.

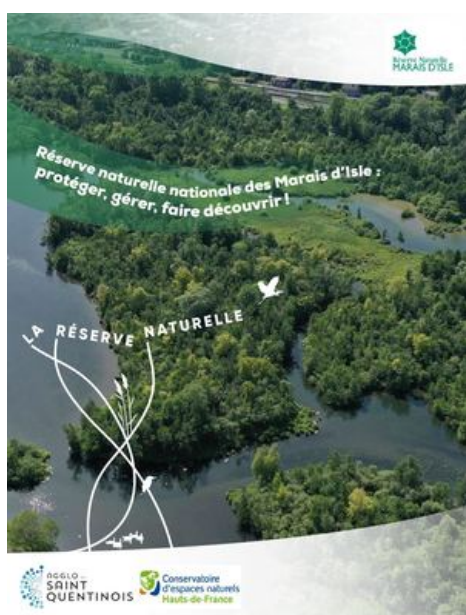
Cette brigade est composée de gardes champêtres, qui exécutent les missions qui leur sont spécialement confiées par les lois et les règlements en matière de police rurale, municipale et environnementale. Ces agents de la force publique, viennent renforcer et appuyer les maires dans leurs pouvoirs de police générale et spéciale, en plus des forces de sécurités de l'État.

La priorité de la B.I.E est la lutte contre les dépôts sauvages. Les gardes champêtres assurent des missions de surveillance renforcée sur les sites de dépôts sauvages en plus d'exécuter leurs missions de police de l'environnement et notamment la lutte contre les atteintes aux propriétés, au braconnage, à la pêche et la chasse ainsi qu'en matière de sécurité routière et de protection animale.

67 dépôts sauvages ont été constatés par cette brigade en 2022 contre 88 en 2021. Cette baisse est due notamment à une politique pénale plus répressive portée par le tribunal judiciaire de Saint-Quentin, la saisie de véhicules professionnels et avec la mise en place d'une permanence spéciale entre le magistrat en charge des contentieux spécialisés et les polices spéciales (Gardes Champêtres, OFB, DREAL, DDPP, etc...)

⇒ Préserver la nature et les « habitats »

- La réserve des marais d'Isle



Situés à 12 km des sources de la Somme, les marais d'Isle constituent une oasis de nature en cœur de ville. Les terrains tourbeux et les cours d'eau riches en calcaire qui le traversent permettent le déploiement d'une mosaïque d'habitats naturels s'étirant des cours d'eau puis aux grandes étendues de roseaux et enfin aux bois d'aulnes. Les spécialistes décrivent 10 formes d'habitats naturels à forte valeur patrimoniale.

C'est un véritable foisonnement de nature qui traverse la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois avec plus de 1 700 espèces de plantes et d'animaux qui s'y développent.

Parmi ces espèces, 160 représentent un intérêt patrimonial remarquable. La Réserve prend ici tout son sens d'outil de protection de la nature.

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France, cogestionnaires, poursuivent en 2022 le 5^{ème} Plan de Gestion avec un bilan intermédiaire qui permettra de valider ou corriger en 2023 les objectifs initiés en septembre 2018 par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Le plan de gestion couvre la période 2019-2028.

Les enjeux qu'il vise sont axés sur :



- l'amélioration de la fonctionnalité hydrologique du site, de l'état de conservation des habitats à Ciguë vireuse, de la capacité d'accueil des habitats tourbeux ouverts, de l'état de conservation des boisements d'aulnes à cassis.
- l'actualisation continue des connaissances naturalistes.
- l'amélioration de l'appropriation et l'intégration de la Réserve dans son territoire.

Le plan régional d'action en faveur de la Ciguë vireuse est mené par le Conservatoire Botanique National de Bailleul. Depuis 2017, le suivi et le renforcement de la population de cette espèce végétale très menacée et protégée dans la région sont poursuivis dans la Réserve Naturelle.

- Le Parc d'Isle, la préservation des zones humides d'ici et d'ailleurs



Le Parc d'Isle, qui comprend un parc urbain traversé par la Somme, un parc animalier, et la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle (zone naturelle protégée), couvre une surface d'une centaine d'hectares environ au cœur urbain du Saint-Quentinois.

Le nouveau Parc d'Isle se veut acteur de la sauvegarde de la biodiversité en répondant à quatre vocations : la conservation, la détente, le tourisme et la pédagogie.

- Le centre de sauvegarde de la faune sauvage

Ce centre, dédié aux oiseaux sauvages victimes d'accidents ou de malveillances diverses a accueilli 717 oiseaux en 2022. Les soigneurs du Parc leur apportent toute leur attention dans un objectif d'optimisation du nombre d'oiseaux relâchés dans le milieu naturel.



- Le parc animalier



La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois poursuit la transformation du parc animalier initié depuis 2017 avec la création de l'Isle sauvage et la réhabilitation de la Maison du parc.

- Avec ces nouvelles structures ouvertes au public le 29 mai 2021, l'Agglo souhaite renforcer l'attractivité du territoire et mettre en lumière la dimension animalière et les engagements du Parc d'Isle en matière de préservation de la biodiversité et de sensibilisation du public.
- Au-delà du rôle de divertissement, le Parc d'Isle réaffirme ses engagements en matière de préservation de la biodiversité et renforce le lien avec la Réserve naturelle. La protection de la nature est, en effet aujourd'hui, la raison d'être des zoos. Elle guide de manière cohérente et naturelle toutes les activités d'un parc, qu'elles soient de loisirs, de sensibilisation, d'éducation, de recherche et de conservation.



L'Isle sauvage est notamment dédiée à la présentation d'espèces non domestiques autour de la thématique « zones humides ».

En 2022, l'Isle sauvage a accueilli plus de 276 605 visiteurs et 16 363 pour la Maison du Parc. Aussi depuis son ouverture le 29 mai 2021, l'Isle Sauvage a déjà accueilli 441 995 visiteurs et 26 650 pour la Maison du Parc.

- GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Dans le cadre de la compétence GEMAPI assurée depuis le 1^{er} janvier 2018 par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau sont réalisés sur l'ensemble du territoire.

La restauration de la continuité hydro-écologique et la dynamique fluviale sont les socles de ces actions.



Le nouveau plan de gestion décennal, approuvé lors du conseil communautaire du 9 décembre 2020, est en cours d'instruction par les services de la Police de l'Eau de la Direction départementale des Territoires de l'Aisne afin de rendre un avis favorable à la Déclaration d'Intérêt Général et d'autoriser la collectivité à engager les travaux.

Entre 2021 et 2030, 773 000 € TTC seront investis par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois dans des travaux d'entretien et de restauration de la Somme (amont et affluent).

- La démoustication

Afin de protéger le bien-être des habitants, tout en préservant l'équilibre environnemental, des actions de démoustication sont entreprises afin de limiter la population de moustiques et tous les désagréments. En 2022, une réévaluation des secteurs de traitement a permis de réduire par 2 les surfaces traitées et ainsi réduire le coût environnemental que supporte la biodiversité. Un traitement aérien avec un larvicide biologique a ainsi été effectué en 2022 à raison de 2 passages par hélicoptère sur certaines communes situées en fond de vallée.

- Les sentiers de randonnée



A l'échelle des 39 communes, plus de 170 kilomètres de chemins, de promenades à pied, en VTT et en canoë permettent la découverte des paysages du Saint-Quentinois caractérisés par de vastes étendues de plaines ondulées. Ce sont 16 sentiers terrestres qui sillonnent les plaines, les villages ruraux et les vallées. Deux sentiers nautiques permettent une immersion sur le cours du fleuve Somme à l'aval de Seraucourt-le-Grand et deux sentiers botaniques animent les étangs de Saint-Simon et de Seraucourt-le-Grand.

- La gestion des espaces verts

- Patrimoine arboré : outre la préservation du patrimoine arboré existant sur le territoire afin de profiter des bienfaits de ces végétaux aux multiples ressources, la gestion raisonnée qui est menée permet de le renouveler avec des plantations adaptées. Actuellement nous avons un patrimoine de 8000 sujets et d'environ 25 ha de boisement.
- Gestion différenciée des espaces verts : la poursuite de la mise en œuvre d'un plan de gestion différencié avec le référencement de notre patrimoine permet de configurer le mode d'entretien de chaque espace, en fonction de l'usage, de la fréquentation et des objectifs environnementaux. La surface totale concernée représente environ 14 ha. Cela a permis non seulement de réduire le nombre de tonte mécanique de 12 interventions à une seule, sur 2 zones d'activités (Bois de la Chocque et parc des autoroutes) et donc de réduire les coûts d'entretien, mais aussi de pouvoir favoriser et réimplanter des zones plus naturelles. Ces actions permettant aux espèces floristiques et animales de s'installer, se reproduire, c'est donc une biodiversité qui peut revenir enrichir nos espaces verts et naturels et ainsi remettre de nouveaux corridors écologiques.



3.3 Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les générations

⇒ Favoriser l'accès au sport

- La piscine Jean Bouin

Comment faire d'un équipement réputé éternel, un équipement de demain, conforme aux enjeux du développement durable ? La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a intégré dans sa démarche de rénovation les différents critères de développement durable et s'inscrit parfaitement dans la démarche Rev3.

La piscine a rouvert au public le 9 juin 2021 après plus de 2 ans de travaux pour proposer un espace efficient et respectueux des principes de gestion durable :

- Un système d'éclairage moderne
- L'installation de panneaux solaires sur les toits permettant le maintien en température des bassins
- Des bassins en inox nécessitant une seule vidange par an (au lieu de deux auparavant) soit 11 200 litres économisés.



⇒ Les actions en faveur de la jeunesse

Enseignement supérieur

L'action de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en matière d'enseignement supérieur est déclinée au sein du Schéma de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, document cadre fixant la vision stratégique pour le territoire ayant pour objectifs de permettre aux jeunes d'étudier près de chez eux, d'attirer les jeunes de l'extérieur ou encore de permettre aux entreprises locales de recruter les forces vives dont ils ont besoin.

En 2022, la collectivité a poursuivi son action en faveur du développement de l'offre de formation et propose ainsi 2 CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles), 21 BTS, 2 BAC + 2, 19 BAC + 3 et 7 BAC + 5, avec un objectif global atteint de 2 500 étudiants.

Enfin, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois continue à participer au déploiement de la vie étudiante en mettant à disposition des étudiants un guide pratique de l'étudiant et en organisant la Journée d'Accueil des Étudiants qui s'est déroulée le 9 septembre 2022.

❖ Focus : Food Ambitions

Le 2 mars se déroulait au Palais de Fervaques de Saint-Quentin le séminaire Food Ambitions (Enjeux et stratégie de l'avenir sur l'alimentaire, projet "chef d'œuvre") piloté par les élèves de CAP en hôtellerie-restauration du lycée Colard-Noël, avec le soutien de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. Plus de 160 personnes ont participé à l'événement, qui a permis de réunir professionnels et citoyens autour d'un sujet fédérateur : l'alimentation.



La sensibilisation des scolaires

Il est important de sensibiliser au plus tôt aux changements culturels inhérents à l'évolution des modes de production. Ainsi, l'Agglo poursuit ses actions en direction du jeune public sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires, avec différents dispositifs :

- Les animations du parc d'Isle

Les enfants sont sensibilisés à la nécessité de vivre dans une ville propre et de respecter l'environnement au moyen d'animations offertes par la municipalité au sein de la Maison de l'Environnement, de la Maison des Marais, de la ferme et des pôles biologiques et botaniques du Parc d'Isle.



De nombreuses activités sont proposées aux enfants sur le temps scolaire autour de la biodiversité, de l'étude de la faune et de la flore du marais d'Isle mais aussi autour de la préservation des ressources naturelles et de l'apprentissage des gestes éco-citoyens.

- Dans le cadre du Plan Climat et du Programme Local de Prévention des Déchets de la Communauté d'Agglomération, le service Déchets Ménagers assure également des animations au sein des écoles afin d'expliquer aux enfants l'importance du tri sélectif et la gestion des ordures ménagères.

3.4 Favoriser l'épanouissement et le bien-être de tous les êtres humains

⇒ Les actions en faveur des communes

- Le service public itinérant

Dans le cadre de sa démarche « l'Agglo proche de vous », l'Agglo du Saint-Quentinois a mis en place un service public itinérant pour aller à la rencontre des usagers et les accompagner dans leurs démarches. Ce service permet de favoriser l'accessibilité des services et également de proposer un accompagnement numérique relatif aux démarches en ligne.

189 demandes ont été traitées en 2022.



- Les ateliers itinérants

Les ateliers itinérants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ont été déclinés, sous différentes thématiques dans le cadre de la démarche « L'agglo proche de vous », dans les communes, avec le minibus itinérant. Ces actions ont bénéficié à 272 personnes :

- Opération Hauts-de-France Propres aux Sources de la Somme à Fonsomme en partenariat avec le Conseil de développement.



- Ateliers de customisation de tiroirs en étagères, ateliers de confection de mangeoires à oiseaux avec des pots de lait infantile et atelier de découverte avec dégustation de fruits et légumes en direction des enfants fréquentant l'accueil de loisirs de Jussy. Atelier création d'instruments de musique à partir de matériaux recyclés en direction des enfants fréquentant les accueils de loisirs de Montescourt-Lizerolles, Saint-Simon et Grugies.
- Sensibilisation aux gestes qui sauvent et prévention noyade avec l'Amicale des Pompiers de Villers-Saint-Christophe.
- Ateliers d'entretien et de réparation de vélo (contrôle technique « vélo » et questionnaire « Mon équipement / ma sécurité »).



- Ateliers de confection d'éco lingettes lavables et réutilisables pour promouvoir la maîtrise et de la limitation des déchets au sein des structures multi-accueils A Petits Pas et Trot'Tinous.

302 personnes touchées sur l'ensemble des ateliers.

- Le soutien aux communes

Le « fonds de concours » est une participation versée par une collectivité ou un établissement public local à un organisme assurant la maîtrise d'ouvrage d'une opération d'équipement, sous réserve que cette participation conditionne la réalisation même de cette opération.



Par délibération du 20 juin 2017, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants.

Pour 2022 (1^{ère} et 2^{ème} parties de programmation), la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a attribué un total de 345 692 € aux communes sur divers domaines d'interventions (affaires scolaires, amélioration des services et du cadre de vie des habitants... et développement durable, rénovation énergétique et prévention des risques).

A titre d'exemples :

- Cugny, Pose de candélabres à LED et enfouissement des réseaux-Rue de la Haut,
- Dury, Travaux d'aménagement de l'étang communal avec accès aux personnes handicapées (1^{ère} tranche),
- Fayet, Aménagement sécuritaire des eaux de ruissellement et coulée de boue,
- Fonsomme, Rénovation de la passerelle aux Sources de la Somme,
- Fontaine-Notre-Dame, Rénovation des luminaires SHP en LED,
- Harly, Travaux d'isolation de l'école et pose de capteurs solaires et de production électrique (2^{ème} tranche),
- Tugny-et-Pont, Mise en place de 3 candélabres à LED et enfouissement des réseaux-Rue des Brûles.

⇒ Les actions en faveur d'une alimentation durable

- Le projet Alimentaire Territorial (PAT)

À la suite de la création d'un Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est lancée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial en 2021.

Axe stratégique du Plan Climat, ce projet a été présenté aux acteurs et citoyens à l'occasion de la semaine de l'alimentation durable le 11 octobre 2021. Cet événement a été l'occasion de communiquer sur l'initiative de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et de présenter une première photographie du système alimentaire sur le territoire. Le PAT a été labellisé officiellement « PAT émergent » par la DRAAF dans le cadre du Projet National pour l'Alimentation, il est financé par le Fonds d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI) de la région et de l'ADEME.



Le PAT va permettre d'amorcer la transition alimentaire sur le territoire grâce à la co-construction d'un plan d'action avec les acteurs locaux de l'alimentation en lien avec les objectifs du Programme National pour l'Alimentation.

L'année 2022 est dédiée à la mise en place de groupes de travail autour de 4 thématiques afin de nourrir le diagnostic territorial, qui se veut itératif et participatif et de faire ressortir les axes de travail prioritaires aux yeux des acteurs engagés. Les 4 thématiques abordées ont été : le gaspillage alimentaire (poursuite du REGAL) ; la précarité alimentaire ; la valorisation du patrimoine et offres alimentaires locales ; sensibilisation et accès à une alimentation saine et durable. Les axes prioritaires qui en sont ressortis portent sur l'éducation et sensibilisation alimentaires (tous publics) avec une attention particulière sur les publics précaires et en difficultés ; l'intérêt de favoriser l'interconnaissance entre acteurs et la nécessité de développer l'identité alimentaire du territoire.

L'année 2022 a permis, à travers toutes les actions de sensibilisation menées par l'Agglo et les partenaires, de sensibiliser 10% des habitants de l'Agglo, soit près de 8000 personnes.

❖ Focus : la Semaine de l'Alimentation durable

Dans le cadre de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois organise, en partenariat avec les membres du REGAL et plus largement les acteurs locaux de l'alimentation, la Semaine de l'Alimentation Durable du 10 au 16 octobre 2022.

Cet évènement est l'occasion de présenter les travaux de la 1^{ère} année du PAT à l'ensemble des partenaires lors d'un temps fort en plénière et proposer des actions de sensibilisation autour de l'alimentation durable tout au long de la semaine (défi anti-gaspi dans les cantines, promotion des producteurs locaux, campagne de glanage solidaire, atelier cuisine et santé, Food truck de sensibilisation, inauguration d'un nouveau frigo anti-gaspi à Gauchy, visites banque alimentaire et Restos du Cœur, jeux concours, expositions...).

Cette édition a été une réussite partenariale puisque sur 30 actions déployées, 18 ont été menées par les partenaires locaux (centres sociaux, associations, entreprises, collectivités, établissements scolaires, ...). Au total, ce sont 2 250 personnes sensibilisées sur cette opération.



3.5 Fonder le développement selon des modes de production et de consommation responsables

⇒ L'office de tourisme s'engage pour un tourisme durable : Vers un Green Office

Avant la crise sanitaire, 1,4 milliard de touristes ont voyagé dans le monde, soit 6% de plus que l'année précédente. Le tourisme connaît une croissance exponentielle qui ne devrait pas faiblir. Pollution et réchauffement climatique... les conséquences sur la planète sont préoccupantes et l'ensemble des acteurs touristiques ont leur part de responsabilité. C'est la raison pour laquelle, l'office de tourisme a recruté un chargé de mission tourisme durable, afin de l'aider à mettre en « musique » des actions déjà engagées, une vision déjà établie au sein de la structure.

L'office de tourisme s'engage dans le tourisme durable en 6 étapes (cohérentes avec le manifeste de sa fédération nationale ADN Tourisme). De petit pas à des changements radicaux, l'office de tourisme s'engage pour aller plus loin, en interne et sur le territoire.



1. Engager la structure

L'action commence par l'Office de tourisme, l'hébergeur... la structure. Pas question d'attendre d'être exemplaire à 100% avant d'aller accompagner les acteurs locaux, mais d'être un minimum exemplaire pour inspirer. Le premier pas : réussir à mobiliser l'équipe, après un petit bilan carbone réalisé en interne.

Le zéro papier... ou presque

Les déchets liés aux éditions arrivent en milieu de tableau concernant les émissions polluantes à l'Office de tourisme. Repenser notre stratégie d'éditions, c'est mieux répondre aux attentes des clients, mais c'est aussi s'engager et le montrer.

- Impressions des brochures auprès d'imprimeurs répondant aux normes environnementales (PEFC ou papier recyclé).
- Gestion des stocks des brochures éditées par l'office de tourisme pour éviter les rebuts.
- Commande en juste quantité de la documentation des prestataires partenaires au vu de la consommation des années précédentes (via un Intranet Espace Pro).
- Création en cours d'un site internet dédié au tourisme durable...

Des salariés engagés en interne

Le tourisme durable, c'est aussi un volet social. Tout le personnel est sensibilisé aux écogestes du quotidien (économie d'énergie, tri des déchets, impression recto-verso, réutilisation du papier en brouillon...) et est invité à proposer des petites actions qui améliorent le quotidien et peuvent être conçues pour le long terme.

2. Sensibiliser les visiteurs

L'Office de tourisme sensibilise ses visiteurs au zéro papier :

- Suppression des présentations à dépliants et autres flyers en libre-service à l'accueil.
- Envoi dématérialisé de la documentation touristique.
- Incitation à consulter ou à télécharger les brochures de l'office de tourisme par le biais du site internet.
- Mise en place d'un Agenda des manifestations sur Facebook.
- Mise en place d'écrans dynamiques avec présentation des visites et événements.
- Conseils personnalisés dit « d'excellence » avec cyclage de la documentation remise.
- Guide des écogestes.

L'Office de tourisme met en valeur les professionnels et/ou les produits (hébergement, restauration, animation, produits locaux, commerces...) engagés dans des démarches environnementales et/ou de développement durable reconnues localement ou nationalement. L'Office de tourisme encourage l'économie locale en travaillant avec des producteurs du terroir.

- Boutique de produits alimentaires 100% locale (producteurs de la destination).
- Engagement dans l'opération Du Potager à la Table (initiative des Offices de Tourisme des Hauts de France).
- Valorisation des producteurs à la boutique (cartels de présentation..., vidéos en cours de réalisation).
- Repérage d'artisans locaux et commandes spécifiques pour la boutique...

L'Office de tourisme informe sur les moyens de se rendre et de circuler sur le territoire en utilisant les transports en commun ou en utilisant les circulations douces.

- Réalisation d'une carte des randonnées.
- Conseil personnalisé aux cyclotouristes.
- Accueil de groupes de randonneurs (français et belges).
- Stratégie d'accueil des cyclotouristes et des pèlerins de passage sur le territoire en cours de finalisation.
- Promotion des circuits de randonnées pédestres et vélo, de l'Eurovélo 3.
- Travail engagé avec Slow Break pour la création de séjours sans voiture sur la destination.
- Promotion de la Via Francigena et du chemin de Saint-Jacques de Compostelle...

3. Accompagner les prestataires

C'est la responsabilité de l'Office d'accompagner ses partenaires. L'équipe est mobilisée pour « coacher » les prestataires, pour vérifier leur engagement durable, pour les accompagner dans une labellisation éventuelle (par exemple Clé Verte, Accueil Vélo...).

- Sensibilisation des hébergeurs à la valorisation des produits locaux notamment dans les petits déjeuners.
- Sensibilisation sur les consignes de tri et le ramassage des déchets auprès des meublés de tourisme.
- Sensibilisation dans le cadre de la démarche de classement des meublés.
- Création en cours d'un réseau entre acteurs du tourisme et acteurs des mobilités (travail sur des nouveaux partenariats notamment sur le transport de bagages) ...

4. Influer sur le choix des collectivités

L'Office de tourisme s'implique, en fonction de ses possibilités dans les démarches engagées par les collectivités locales : Programme alimentaire territorial, PCAET, Région européenne de la gastronomie 2023, Tourisme fluvestre et requalification des maisons éclusières sur le Saint-Quentinoise, Schéma directeur Cycle, Fonds pour le tourisme durable (Ademe)...

5. Évaluer pour une performance éco-responsable

Pour juger de sa performance, l'Office de tourisme a choisi d'évaluer dans le cadre de sa certification qualité ISO 9001, sa capacité à fédérer le réseau d'acteurs et à générer un impact environnemental positif. Des critères durables vont être intégrés aux outils d'évaluation, reste à en définir les items.

6. Communiquer l'engagement de l'office de tourisme

Communiquer sur son engagement, c'est faire preuve d'exemplarité pour inspirer. L'objectif est d'engager les partenaires, convaincre les élus. L'enjeu pour l'office de tourisme est la pérennité du tourisme sur la destination. C'est aussi une belle occasion de donner une image positive et novatrice.

⇒ Les actions en faveur d'une mobilité durable

Labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », engagée dans la dynamique Troisième Révolution Industrielle (rev3) et dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise souhaite entamer sa transition écologique en matière de mobilité.

- Finalisation du Schéma directeur cyclable

Depuis 2017, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) pour les 39 communes de son territoire. L'objectif de la collectivité, à travers les documents réglementaires en construction tel que le Plan des Déplacements Urbains, est de proposer un maillage efficace et inclusif pour l'ensemble des habitants.

L'objectif est de disposer d'une vision globale du territoire à l'échelle des 39 communes tout en projetant les aménagements à réaliser dans les prochaines années pour favoriser la pratique du vélo sur tous les plans (utilitaires, sportifs, loisirs, tourisme) en la rendant accessible et pratique. La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a donc engagé un plan de mobilité qui est un document cadre fixant 23 actions prioritaires à mener à court, moyen et long terme dans les domaines de la mobilité de 2021-2030. Finalisé en mars 2022 le schéma a été délibéré au conseil communautaire du 22 juin 2022.

- Renouvellement progressif de la flotte de véhicules du délégataire de transport Pastel

En lien avec les objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) qui oblige les collectivités à avoir une part minimale de véhicules à faibles émissions dans le renouvellement de leur flotte de véhicules, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite s'engager dans une démarche de transition énergétique du parc de véhicules de son réseau de transport urbain Pastel.

Le parc d'autobus du réseau compte 39 véhicules, motorisés en Diesel (norme EURO 6 par ex.). L'ensemble du parc doit être renouvelé en motorisation micro-hybride d'ici 2029, date de fin de la convention en cours avec le délégataire. Depuis fin 2020, ce renouvellement se fait en véhicules micro-hybrides diesel-électrique. En 2022, le parc compte 12 véhicules hybrides.



❖ Focus : Challenge de la Mobilité Hauts-de-France

Le Challenge de la Mobilité vise à promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle : marche, vélo, transports en commun, covoiturage, télétravail ... auprès des actifs, pour leurs trajets domicile-travail.

Il vise également à valoriser les bonnes pratiques en matière de mobilité, qu'elles soient le fait des salariés eux-mêmes ou des établissements qui facilitent l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle pour leurs salariés.

L'édition 2022 s'est déroulée du 19 au 24 septembre 2022 et a compté 34 inscrits (18 en 2021). La progression a été plus importante avec 60km cumulés pour l'utilisation des transports en commun (20 en 2021) et près de 150km cumulés pour la marche à pied (15 en 2021).



La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a également été sélectionnée pour défendre l'animation auprès des organisateurs lors du World Forum for a Responsible Economy le mardi 18 octobre.

❖ Focus : Eco Mobility Days

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a organisé, les 22 et 23 avril, la toute première édition des Eco Mobility Days, autrement dit le salon des mobilités électriques et des nouvelles énergies renouvelables. La date retenue ne relevait pas du hasard puisque le 22 avril était célébrée, comme chaque année, la Journée mondiale de la Terre.

Cet évènement vise avant tout à promouvoir la transition énergétique et le recours à des énergies propres pour nos déplacements. Ainsi, toutes les énergies nouvelles mises au service des transports et permettant de réduire notre empreinte carbone ont été mises à l'honneur.



⇒ L'économie solidaire

- Création d'un annuaire de producteurs locaux

Une enquête réalisée en 2019 par les élèves de BTC Management des Unités Commerciales (lycée La Ramée) a révélé l'intérêt des habitants pour les produits locaux, tout en mettant en avant l'absence de support de référence.

Pour donner suite au lancement du Projet Alimentaire Territorial (11/2021) et à la réunion des groupes de travail thématiques (du 31 mars au 9 juin 2022), la création d'un annuaire permettant de valoriser l'offre et le patrimoine alimentaires a été défini comme un des grands objectifs du PAT.

- Participation au mois de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

En partenariat avec l'association Multicité, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a participé au mois de l'ESS les 18 et 19 novembre 2022 avec 2 grands temps forts : la venue de Jean Gatel, expert de l'ESS au Casino le 18 novembre pour une conférence autour des grands principes de l'ESS et le village de l'ESS sur les Champs Élysées où une 20^{aine} de structures de l'ESS était conviée afin de présenter au grand public toutes les actions engagées et richesses du territoire.

Une collecte de vêtements a été proposée par l'association au siège de la collectivité, boulevard Victor Hugo dans le cadre de leur vestiaire solidaire.

UNE ÉCONOMIE ENGAGÉE POUR LES TERRITOIRES
NOVEMBRE 2022 • MOIS DE L'ESS

FORUM
Le Village de l'ESS

Venez découvrir les acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire saint-quentinois. Une trentaine d'exposants vous expliqueront leur manière de faire autrement dans un cercle vertueux.

SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 10^h - 16^h
Parc des Champs-Élysées
02100 SAINT-QUENTIN

ANIMATIONS • JEUX • RENCONTRES • EXPOSITION
RESTAURATION SUR PLACE

EXCLUSIF À SAINT-QUENTIN !!!
UN BALLON, UNE FENÊTRE DE 43 CENTIMÈTRES.
COMME TOUTE LA FRANCE, VENEZ TENTER VOTRE CHANCE SUR LA LIGNE !!!
plus d'infos sur Facebook - La Ligue CFF

CONFÉRENCE
Approches de l'ESS

Jean GATEL a été le premier secrétaire d'État chargé de l'économie sociale et locale. En 1984, il prend place dans le gouvernement de Laurent Fabius lors du premier mandat de François Mitterrand.
En 2021, il sort un livre intitulé « L'économie sociale et solidaire, un nouveau modèle de développement pour retrouver l'espoir ».

La conférence sera suivie d'une rencontre et d'une séance de dédiées

VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022 10^h
Le Casino
rue du Général Leclerc
02100 SAINT-QUENTIN

INSCRIPTION INDISPENSABLE SUR
<https://tinyurl.com/ess-conference>

ASSOCIATION MULTICITÉ

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

03 23 06 24 70
WWW.CSH-MULTICITE.FR
CENTRE SOCIAL VERMANDOIS
@VERMANDOIS

GRANDE COLLECTE DE VÊTEMENTS

VENDREDI 25 NOVEMBRE
dans le hall du siège de l'Agglo
de 9^h à 16^h30

Les vêtements seront triés et mis à disposition de notre vestiaire solidaire ou du vestiaire pour l'emploi

ASSOCIATION MULTICITÉ

CENTRE SOCIAL DU VERMANDOIS
RUE PAUL CODOIS
02100 SAINT-QUENTIN

CENTRE SOCIAL VERMANDOIS
@VERMANDOIS

CONCLUSION

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois travaille depuis plusieurs années sur la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

L'importance donnée au travail avec les agents de la collectivité et la volonté de produire un service public de qualité pour les usagers, constituent les bases de nos projets et doit être un engagement de chaque instant à prendre en compte systématiquement dans l'élaboration de nos politiques publiques, dans nos domaines de compétences : aménagement du territoire, habitat, transports, développement économique local ou encore environnement et cadre de vie.

Malgré un contexte sanitaire difficile et des adaptations du service public, la stratégie du PCAET constitue notre fil conducteur, en lien avec les communes membres et nos partenaires socio-économiques, pour atteindre dans les années à venir les objectifs fixés à l'échelle nationale, européenne et internationale en matière de réduction des GES, d'adaptation au changement climatique, de sobriété énergétique, d'amélioration de la qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables.

Cela se traduit par une logique de travail transversale et mutualisée, pour ce mandat 2020-2026, à construire tous ensemble autour de l'un des thèmes phares : le développement durable.



AGGLO DU
**SAINT
QUENTINOIS**

l'Agglo proche de vous !

Agglomération du Saint-Quentinois
58 boulevard Victor Hugo
02100 Saint-Quentin

AGGLO J'ÉCOUTE

03 23 06 30 06

agglo-saintquentinois.fr

